



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 22 juin 2023

Présidence : Cédric FREYMOND (Entente)
Secrétariat : Mareva MARTIN

La séance est ouverte à 19h30.

1) **Bienvenue**

Le Président adresse ses cordiales salutations aux Conseillères et Conseillers présents, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

2) **Appel :**

46 membres répondent présent à l'appel, 7 sont excusés, 5 sont absents dont 3 arriveront tardivement. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Dépôts :**

Le Bureau n'a reçu aucun dépôt.

4) **Communications du Bureau :**

4.1 Démission :

Le Bureau a enregistré la démission de Mme Véronique PIVA pour le 1^{er} septembre 2023. Le Président donne lecture de sa lettre de démission. Il remercie Mme Véronique PIVA pour son engagement et lui souhaite bonne chance pour la suite.

4.2 Communication municipale n°21 – Mea Culpa :

Lors de la séance du 15 décembre 2022, Mme Corinne SAUTY, Municipale, avait lu au Conseil la Communication municipale n° 21 concernant le bouclage d'une première tranche du PM 12-2017 « *Octroi d'un crédit de CHF 7'500'000.- pour la construction d'un bâtiment UAPE et autres unités sur la parcelle 272 au lieu-dit Court-Champ* ». Ladite communication a malheureusement été oubliée dans le PV de la séance du 15 décembre 2022. Elle sera donc protocolée dans le PV de la séance d'aujourd'hui. Le Bureau réitère ses excuses pour cet oubli.



4.3 Postulat MISEREZ :

Le 23 juin 2022, le Conseil acceptait de prendre en considération le Postulat MISEREZ concernant la production locale de biogaz et d'énergie sur le site de la STEP. Le 14 février dernier, la Municipalité a transmis sa réponse au Bureau. Une Commission a ensuite été nommée et aurait dû rapporter à la séance d'aujourd'hui. Un léger problème de communication n'a pas permis à la Commission de commencer ses travaux à temps et elle rapportera donc lors de la séance d'octobre 2023.

4.4 Dépouillement

Le dépouillement a eu lieu pour la première fois de manière électronique. Seuls la secrétaire, les deux vices-présidents et le Président étaient présents. Sur les quelques 1'500 bulletins enregistrés, 30 bulletins seulement ont dû être contrôlés. Il s'agit donc d'une expérience positive et cela permet d'aborder les prochains dépouillements avec sérénité et confiance.

5) **Communications de la Municipalité**

5.1 PDCom, PACom et règlement :

M. Serge BORNICK, Syndic, prend la parole pour informer le Conseil communal que le PDCom a été envoyé courant mai 2023 au Canton et ce dernier a promis une réponse pour le mois d'août. Concernant le plan d'affectation communal et son règlement, ils devraient être remis à disposition de la Municipalité à la fin du mois de juin. Cette dernière les étudiera cet été avant de les remettre à la Commission d'urbanisme. Une présentation sera proposée au Conseil communal dans le courant de l'automne 2023.

5.2 Plan d'affectation de la STEP régionale :

M. Christian MONNEY, Municipal, informe le Conseil communal, qu'en date du 22 mai 2022, un recours à la CDAP a été déposé par M. HENCHOZ à l'encontre de la décision du Conseil communal du 23 juin 2022 et de la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport datée du 6 avril 2023 adoptant respectivement approuvant la modification du plan d'affectation communal « Au petit Moulinel » (extension de la STEP).

Pour rappel, le Conseil communal a donné, dans les conclusions du préavis, les compétences à la Municipalité pour défendre la cause et faire avancer le projet.

5.3 Cessation des activités de l'amicale des Canaris :

Mme Corinne SAUTY, Municipale, prend la parole afin de remercier l'amicale des Canaris. Après vingt-six ans d'engagement au profit de la collectivité, les Canaris (si bien nommés) ont décidé de raccrocher leur tablier jaune. Au commencement, un groupe d'amis propose de s'associer de manière informelle pour donner un coup de main lors de la Fête des chanteurs de 1997. Une riche et généreuse idée d'entraide gratuite qui fera du chemin durant de nombreuses années. Quelle société, institution ou organisme du bourg voire de la Région, n'a pas fait appel à ces bénévoles dévoués pour servir un apéro, un repas ou des boissons, quand ces derniers n'ont pas eux-mêmes organisé la manifestation ou/et cuisiné les mets servis. Les plus petites



comme les plus grandes manifestations ont bénéficié du savoir-faire des Canaris ; que ce soit un apéritif pour quelques personnes, la participation à l'organisation d'un événement d'ampleur lors de la Fête du Blé et du Pain ou l'organisation annuelle de la Fête nationale à la place de la Gare/ c'était toujours un oui enthousiaste. Toujours partant pour mettre la main à la pâte, les Canaris ont contribué d'innombrables fois à la réussite d'un événement. Une page se tourne avec la cessation des activités des Canaris. Nous regrettons la disparition d'une institution si chère à notre Commune. La Municipalité aimerait remercier très sincèrement et très chaleureusement les Canaris sans qui nos fêtes n'auraient pas été aussi réussies.

Elle remercie encore mille fois tous ces bénévoles qui ont donné de leur temps sans compter pour la collectivité, pour le simple plaisir de faire plaisir. Et bon vent à eux toutes et tous.

5.4 Echallens 21 :

Mme Corinne SAUTY, Municipale, informe que pour des raisons de disponibilité, M. Jean-Christophe BOILLAT a décidé de cesser ses activités au sein de la commission Echallens 21 à la fin de l'année, après plus de 5 ans d'engagement enthousiaste. La Municipalité tient à le remercier très sincèrement pour son travail et sa contribution au profit de la durabilité. Ses idées, ses conseils, son expertise ont été un apport précieux pour Echallens 21.

Elle rappelle également que selon le vœu de la commission de gestion, le Conseil communal devrait être représenté au sein de la commission Echallens 21 par au moins deux membres. Ainsi, par cette brève communication, elle lance un appel à candidature.

M. August HANGARTNER et elle-même sont naturellement à disposition pour répondre à toute question concernant le travail d'Echallens 21.

M. Jean-Christophe BOILLAT ajoute quelques éléments :

- Cette association a de nombreuses fois proposé des projets et plusieurs ont été retenus par la Municipalité (vélo cargo, signalétique, boîte à livre, *repair* café). D'autres mesures n'ont pas été réalisées mais sont gardées en tête pour de futurs projets.
- Ce travail propositionnel, invisible depuis l'extérieur, peut donner l'impression que cette association n'a qu'un but organisationnel en matière de manifestation.
- Il soulève aussi le travail bénévole fourni par certain membre depuis plus de 15 ans. Cela contribue largement au rayonnement d'Echallens en matière de développement durable et ce, avec des moyens très limités.
- Il remercie encore chaleureusement ses collègues.

5.4 Plan climat communal :

Mme Céline MULLER informe le Conseil communal que le plan climat communal est en cours de finalisation. L'année 2022 a été consacrée à la labellisation Cité de l'énergie (état des lieux de la commune, préparation du dossier pour l'audit, élaboration de mesures pour les 4 ans à venir, audit et labellisation). L'année 2023, quant à elle, met l'accent sur le plan climat. Le bureau Bio-Eco, qui travaille à l'élaboration du plan climat, a rassemblé tous les documents directeurs en sa possession (*PDCom*, état des lieux de cité de l'énergie, Plan directeur régional) pour préparer un état des lieux de la commune et recenser toutes les mesures existantes. Ils travaillent actuellement, avec les chefs de service et les municipaux, au tri et à la priorisation des différentes mesures. Il est prévu que ce plan climat soit terminé à la fin de cette année.



5.5 Accès au Château :

M. Gaël GERMANO entre et porte le nombre de Conseillers à 47 dès 19h50.

M. Sébastien SALVI, Municipal, prend la parole afin de préciser le fonctionnement des badges reçu avant la séance. Il présente également M. Yolan MENOUD, chef de service pour les bâtiments et les piscines.

La présentation sera chargée sur le KDrive.

M. Yolan MENOUD se présente et indique qu'il est en place à Echallens depuis le 1^{er} avril.

6) Communications des délégués aux associations intercommunales

Une communication est apportée par M. Gaël GERMANO au sujet de l'ASET :

Un conseil intercommunal de l'ASET a eu lieu le 15 juin. Lors de cette séance, Alexandre MAILLARD (Goumöens-la-Ville) a été élu président. Les représentants de la Commune d'Echallens sont très impliqués. Mme Barbara MASSET a été élue comme vice-présidente, M. Christian ANTONUCI et Mme Monique MORRISON ont été reconduits comme scrutateurs et M. Marc MULLER comme scrutateur suppléant. Merci à ces derniers pour leur engagement. Le CODIR de l'ASET a prévu de mettre en place un site internet dédié à l'ASET.

M. Gaël GERMANO soulève un dernier point important : Suite à des absences répétées et non excusées, le bureau de l'ASET enverra dès à présent un courrier au Bureau des Conseils communaux lorsqu'un de ses représentants sera absent et non excusé. Ceci touche aussi la Commune d'Echallens avec des absences non excusées répétées. Depuis fin avril, les membres d'Echallens ont mis en place un groupe *What's App* pour faciliter les demandes de remplacement.

7) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 :

Le Président passe au point 7 de l'ordre de jour, à savoir l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 mai 2023.

Nous avons reçu des demandes de corrections de la part de M. Serge BORNICK, Syndic et de Messieurs Sébastien SALVI, Marc MULLER et Quentin WENGER ainsi que de Mesdames PIEMONTESE PAHUD, DI BELLA et FERN.

Le document n'appelle pas d'autre remarque.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 **est approuvé à la majorité** et 3 abstentions.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

8) Comptes et gestion 2022 – PM 06-2023 (chargée de rapport : Mme Corinne FARQUHARSON)

Le Président passe la parole à Mme Corinne FARQUHARSON qui commente et résume le rapport de la Commission de Gestion.

8.1 Introduction :



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

La Commission de gestion nommée pour la durée de la législature 2021- 2026 est composée de Mesdames Marie NOBS-BROVELLI, Nadia PIEMONTESI PAHUD, Florence Ethenoz, Corinne FARQUHARSON (chargée de rapport) et Messieurs Simon ALBERS, Philippe LANDRY, Philippe PITTET, Baptiste WAEBER, Robert TYE, Florence Ethenoz.

Comme indiqué l'année dernière, la COGEST a pour mission et objectifs d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité, de mettre en lumière d'éventuelles insuffisances, d'engager un dialogue avec la Municipalité, de permettre un processus d'amélioration réciproque et de renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'administration.

8.1.2 Sujets :

Mme Corinne FARQUHARSON précise qu'au mois de janvier, les membres de la Commission de Gestion se sont réunis et ont fixé, ensemble, les sujets qui seront traités en complément des comptes. Elle liste ensuite les sujets traités soit :

- Les préavis bouclés et ouverts avec une activité financière ;
- L'usage des droits octroyés à la Municipalité en début de législature ;
- Les règlements en vigueur ;
- L'administration générales – Jeunesse ;
- Les domaines et bâtiments communaux ;
- Les travaux – Déchetterie ;
- La sécurité sociale – Activité ;
- L'examen des comptes 2022.

8.2 Capacité d'autofinancement :

Capacité d'autofinancement

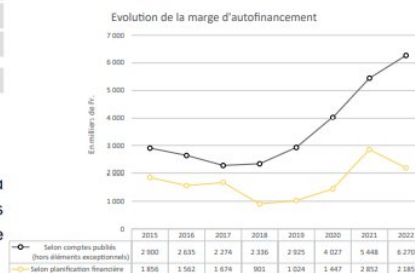
	Comptes 2022	Comptes 2021
Excédent de recettes	3 252 801.-	4 432 441.-
Amortissements	2 948 507.-	3 508 567.-
./. Pertes sur débiteurs	- 206 778.-	- 150 894.-
Attributions régulières aux réserves	361 331.-	1 470 204.-
./. Prélèv. sur réserves et financ. spéciaux	- 518 192.-	- 1 052 387.-
Attributions extraordinaires aux réserves	500 000.-	1 200 000.-
./. Eléments exceptionnels	- 67 411.-	- 3 960 000.-
Total hors éléments exceptionnels	6 270 258.-	5 447 931.-

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement, hors éléments exceptionnels, se monte à Fr. 6'270'258.-, représentant 18 % des revenus. En 2021, elle se montait, hors éléments exceptionnels, à Fr. 5'447'931 (14 %). Le budget prévoyait une marge d'autofinancement de Fr. 2'184'552.-, représentant 7,1 % des revenus.

Depuis 2015, la marge d'autofinancement évolue selon le tableau présenté ci-après.

EVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT



A ce propos, elle fait remarquer que, dans le rapport de gestion, une page recouvre l'original. Une malencontreuse erreur de signe s'est glissée dans une des cellules et malheureusement, le rapport était déjà sous presse. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 6'270'258.00 alors qu'elle était estimée à CHF 2'184'552.00 au budget. Ce qui est très positif.



8.3 Investissement :

Cette année, la Commission a souhaité intégrer les résultats 2022 dans le tableau récapitulatif des investissements pour cette législature. Il s'agit, par ailleurs, de celui qui a été proposé au Conseil communal par la Municipalité fin 2021, et mis à jour depuis par leurs soins. Une version simplifiée est proposée par la Commission de Gestion.

Investissements

	2021	2022 -Prévu	2022 - Réalisé	Différence	2023	2024	2025	2026	Totaux
Investissements en cours	4'569'877	5'690'000	4'039'000	-1'651'000	2'097'000	1'883'000	-10'000	90'000	12'668'877
Investissements planifiés	-	5'350'000	505'000	-4'845'000	5'412'000	4'785'000	8'552'000	5'800'000	25'054'000
Totaux	4'569'877	11'040'000	4'544'000	-6'496'000	7'509'000	6'668'000	8'542'000	5'890'000	37'722'877
Total prévu approb.plafond d'endet.									35'189'877
Augmentation fin 2022									2'533'000

La Commission relève que les investissements ont été, pour la plupart, repoussés dans le temps. La maîtrise des coûts du budget lors de l'exercice 2022 participe à la bonne santé financière de notre commune.

8.4 Préavis bouclés et ouverts :

La Commission a passé en revue quatre préavis bouclés en 2022 et une quinzaine de préavis encore ouverts pour lesquels des dépenses ont été enregistrées en 2022. Elle s'est penchée sur le plus ancien qui concerne la participation au syndicat des améliorations foncières d'Assens (remaniement parcellaire).

M. Serge BORNICK, Syndic, a dû se plonger dans le sujet afin de comprendre les tenants et les aboutissants de ce préavis et a fourni à la Commission une explication détaillée à ce propos. La Commission remercie le Syndic pour les précisions qu'il a pu apporter.

Petit bémol sur la comptabilisation de la tranche II qui a été consolidée à la tranche I et dès lors disparaît des investissements en cours de dépenses.

Pour ce qui du préavis concernant le bâtiment UAPE, aucun commentaire n'est apporté étant donné qu'il sera traité dans la soirée.

8.5 Usage des droits octroyés à la Municipalité :

Le Conseil a concédé, en début de législature, des droits supplémentaires à notre Municipalité avec le vœu d'avoir un suivi à ce propos. Chose promise, chose due, d'autant plus simple lorsque ces droits n'ont pas été exercés en 2022.

8.6 Règlements en vigueur :



Il y a 19 règlements en vigueur et ils apparaissent tous sur le site de la commune. Cette revue a été l'occasion pour la Commission de Gestion, de se familiariser avec les règlements et de constater qu'à l'exception de celui du personnel, les autres règlements ne sont pas systématiquement revus à intervalle régulier. Certains d'entre eux comme le RGP donne un cadre général puis des règlements spécifiques sont édictés comme le règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et entreprises sur la voie publique. Dans ces derniers, on trouve parfois des montants maximums indiqués, dès lors une annexe est créée qui stipule les montants appliqués.

La Commission constate que certains de ces règlements composés d'annexes sont parfois classés séparément sous une section différente. Cette absence de systématique dans le classement et la présentation rend la lecture et la compréhension de ces règlements difficiles.

8.7 Administration générale – Jeunesse :

Au revoir la Caza, bonjour le CARE, aurevoir les Trois Sapins, rendez-vous à la Villaire. Cela résume les pérégrinations du centre pour jeunes connu depuis 2021 sous le nom de Centre d'Animation et de Rencontre d'Echallens (CARE).

Avec le travail social de proximité (TSP), ils constituent l'offre spécifique pour la jeunesse proposée par la commune à ce jour. Le CARé accueillait jusqu'à récemment une population plus jeune que celle de la Caza. Cependant, le déplacement ce printemps à la Villaire risque de modifier à nouveau le type d'utilisateurs. Le travail social de proximité vise à atteindre les plus âgés avec une présence progressive sur le terrain mais néanmoins partielle. Le développement de synergies avec des partenaires locaux et cantonaux, annoncé dans le préavis municipal (budget 2022) a démarré, toutefois l'équipe du secteur jeunesse, composée de deux animateurs socio-culturels à 50% qui dépendent directement du Secrétaire municipal, arrive à dégager peu de temps pour ces activités de mise en réseau.

8.8 Finances :

Les recettes fiscales nettes sont largement supérieures d'environ CHF 1'520'000.00 au budget (+11 %). Les recettes des impôts structurels sont 5.6 % supérieures au budget et celles des impôts conjoncturels sont de 62.6% supérieures au budget. Ce qui permet de tirer les conclusions suivantes :

- Les disponibilités sont en hausse et ceci est certainement en lien avec les investissements qui n'ont pas encore été concrétisés ;
- Le patrimoine financier reste stable ;
- Les réserves totales augmentent. La Commission a d'ailleurs pris le temps de les passer en revue afin de déterminer si elles étaient liées à un risque concret dans un proche avenir et à priori, ce n'est pas le cas. On pourrait même s'interroger sur le maintien des réserves Covid-19, ZI Condémines ou même la SI Court-Champ extension entre autres ;
- La dette actuelle diminue toujours en lien avec le report dans le temps des investissements.

8.9 Domaines et bâtiments :

La Commune possède un parc immobilier composé d'un patrimoine administratif et financier. La politique de gestion du parc immobilier est essentiellement de le revaloriser sans volonté de l'utiliser à des fins sociales. Le taux de rendement par immeuble n'est pas connu. Il n'est pas



prévu de rénover l'entier du parc immobilier dans les dix prochaines années et dès lors les bâtiments critiques ont été identifiés, un CECB+ a été réalisé ce qui a permis de prioriser les travaux.

Concernant l'établissement scolaire des Trois Sapins, une stratégie d'assainissement en lien avec l'ASIRE doit être élaborée ainsi qu'un timing pour la reprise des bâtiments et ceci pour autant que cette volonté soit avalisée par le Conseil communal. L'arrivée d'un nouveau Chef de service en la personne de M. Yolán MENOUD en avril dernier amènera certainement une nouvelle vision et planification.

8.10 Déchetterie :

Bonne nouvelle du côté de la déchetterie étant donné que le taux de couverture par la taxe à l'habitant atteint 99.9% et ceci avant même l'arrivée des nouveaux habitants du quartier Osiris. La Commission ne manquera pas de suivre attentivement l'évolution de la taxe à l'habitant dans les années à venir. L'espace Troc se porte également très bien. Grâce à ce service de proximité, un nombre important d'objets retrouvent vie auprès de nouveaux propriétaires tout en diminuant la charge que représenterait la disposition de ces derniers. La Commission tient à saluer l'engagement remarquable des personnes bénévoles impliquées dans cette activité. Néanmoins, diverses associations et autres entreposent du matériel personnel. La COGEST recommande de mettre en place une formalisation des rapports entre la Commune et les divers usagers qui souhaitent occuper un espace dans le périmètre de la déchetterie et recommande une réflexion sur l'avenir de l'Espace Troc en y incluant la problématique actuelle de son accès ouvert à tous dans un espace exclusivement réservé à l'attention des Challensois.

Finalement, lors de la sortie dans le Bourg avec les autorités municipales, les Chefs de service et le bureau, la Commission a pu visiter les « coulisses » de la déchetterie et découvert que lorsqu'un habitant de notre commune était expulsé, la commune avait le devoir de mettre à disposition un endroit pour entreposer les biens de cette personne. Depuis le début de l'année, quatre personnes ont déjà subi cette situation, cela interpelle.

8.11 Service Technique Intercommunal (STI) :

Côté STI, la charge de travail continue à augmenter et les effectifs de ce dernier ont été renforcés les trois derniers mois de l'année 2022. Un monitoring sur le temps et sur les prix pratiqués est en cours. C'est une affaire à suivre.

8.12 Instruction publique et Police :

Le coût par élève continue d'augmenter, l'ASIRE continue à faire des amortissements extraordinaires (1'547'016.44 contre 881'887.90 en 2021) et continue à reverser aux Communes un certain montant par habitant (14.00 par habitant pour un total de 409'948.00 contre 30.00 par habitant en 2021).

Côté police, les amendes d'ordre sont à leur niveau le plus bas de ces 6 dernières années. Les raisons en sont expliquées dans le rapport de gestion en page 40.

8.13 Sécurité sociale :



Sous cette appellation, la Municipalité regroupe la facture de la cohésion sociale, la santé publique, l'Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE), l'accueil de jour ainsi que les aides financières gérées directement par la commune. En matière de politique sociale, la Commune agit par subsidiarité ce qui signifie qu'elle délègue ces prestations à des organismes tiers, plus à même de les effectuer. En tant que chef-lieu du district, la commune d'Echallens compte sur son territoire les principaux fournisseurs de prestations sociales comme le Centre social régional, une agence des assurances sociales (AAS), l'office régional de placement (ORP) entre autres et on espère d'autres à venir.

8.14 Suivi des vœux :

Seuls ceux en cours figurent ci-dessous :

- Vœu numéro 01-2016 concernant la révision du bail du Tennis Club ;
- Vœu numéro 01-2022 concernant les recommandations de la Cour des Comptes-STI ;
- Vœu numéro 05-2022 concernant la liste des prestataires/mandataires. Il sera repris l'année prochaine ;
- Vœu numéro 06-2022 concernant les salles dédiées aux réunions de travail. Elle résume en indiquant, qu'il faudrait du Wifi et un écran de travail.

8.15 Nouveaux vœux :

Tout d'abord Mme Corinne FARQUHARSON félicite l'ensemble des parties quant au respect des délais. Elle détaille ensuite les 4 vœux 2023 :

- Vœu 01-2023 – La Commission de gestion recommande que la Municipalité procède à une relecture des règlements communaux au moins une fois par législature, afin d'évaluer la nécessité de leur révision. L'objectif est d'établir une liste des règlements avec leur statut mis à jour, pour la mettre à disposition du Conseil communal. De plus, les règlements affichés sur la page Internet de la Commune doivent tous être présentés de la même manière, soit en incorporant les annexes concernées, soit en les mettant à disposition à la suite du règlement en question.

La Municipalité a répondu qu'une liste des prochaines révisions existe déjà pour la législature en cours. Celle-ci est tenue par le Secrétaire municipal avec un ordre de priorité. Cette liste est couplée à la veille juridique qui est effectuée de manière constante (consultation des textes légaux au niveau des bases légales de droit supérieur (Canton).

- Vœu 02-2023 : La Commission de gestion se félicite que cette nouvelle législature soit marquée par la création d'un secteur jeunesse et par l'engagement de professionnel/s. Néanmoins, sur la base des informations et constats récoltés, elle exprime le vœu que la Municipalité présente des objectifs clairs de sa politique en faveur des jeunes ainsi que les moyens et la stratégie pour les atteindre, selon les différentes catégories d'âge. Elle invite la Municipalité à intégrer à cette politique également les 18-25 ans.

La Municipalité a répondu que lors de la mise en place du secteur Jeunesse, des lignes directrices générales ont été posées en matière de politique de la Jeunesse. Il est généralement admis qu'il faut un certain temps pour mettre en œuvre des objectifs et valider une stratégie avant une période nécessaire d'évaluation. Cette évaluation est prévue d'ici la fin de la prochaine année scolaire, en juin 2024, et elle permettra d'affiner les objectifs poursuivis et les indicateurs pour les évaluer. Rappelons que nous avons



augmenté récemment de 2 x 10⁰/o la dotation des animateurs pour mieux répondre à la réalité du terrain.

- Vœu 03-2023 : La Commission de gestion souhaite la mise en place d'une formalisation des rapports entre la Commune et les usagers qui occupent un espace dans le périmètre de la déchetterie.

La Municipalité a répondu qu'une convention sera établie avec chaque utilisateur de cet espace.

- Vœu 04-2023 : En matière de politique sociale, la Commune agit par subsidiarité. La Commission de gestion estime qu'elle doit néanmoins jouer un rôle important dans l'information mise à la disposition des citoyens. Elle exprime ainsi le vœu que la Municipalité renforce la visibilité de prestations s'adressant à la population en étoffant son site Internet, notamment sous la rubrique Santé et social, par l'introduction :

- Des coordonnées complètes ainsi que des liens URL ciblés de toutes les structures citées (MS; CSR/ ...);
- Des informations et des liens URL vers des campagnes cantonales et des organismes soutenus par l'Etat (p ex. Parlons cash, BCI, Espace Proches, Bureau information femmes, ...);
- Des prestations proposées par le réseau associatif sur la Commune et dans la région (p.ex. Français en jeu, ArcEchange, Cartons du Cœur, proCap, CSp,...).

La COGEST souhaite également que la Municipalité modifie le nom de ce volet du budget afin qu'il reflète toutes les charges et revenus en matière de politique et cohésion sociale.

La Municipalité répond qu'une modification de la page Internet est d'ores et déjà planifiée pour cette année. Nous étofferons cette page sur la base des recommandations de la COGEST. Elle envisage également en termes de communication globale la création d'une lettre de nouvelles qui permettra d'aborder non seulement les actualités mais aussi reprendra et rappellera les prestations offertes par la Commune (en orientant sur le site Internet). L'intitulé de ce chapitre au budget sera adapté en conséquence en réponse à la demande de la COGEST.

Le Président ouvre la discussion dicastère par dicastère :

Chapitre 0 – Fonctionnement :

M. Hervé DELAY se questionne sur le chapitre 0. Il constate que les chiffres 2019, 2020 et 2021 ont été retraités et que les éléments extraordinaires ont été supprimés. Est-ce bien juste, était-ce juste également l'année dernière ?

Mme Corinne FARQUHARSON répond que la commission a enlevé les éléments extraordinaires l'année dernière pour être plus proche de la réalité.

M. Serge BORNICK, Syndic, précise que, selon lui, ce qui est important c'est le fait de mentionner si cela tient compte ou non des éléments extraordinaires. Les deux versions sont donc correctes.

Mme Christine TRENZ MAGNIN est entrée et porte le nombre de Conseiller à 48.

Chapitre 1 – Administration générale :



La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 2 – Finances :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 3 – Domaines et bâtiments :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 4 – Travaux :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 5 – Instruction publique et cultes :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 6 – Police :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 7 – Sécurité sociale :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 8 – Services industriels :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Corinne FARQUHARSON reprend la parole pour remercier :

- La Municipalité ;
- M. Jean-Louis MEYLAN et son équipe ;
- Le Secrétaire municipal et tous les Chefs de service ;
- M. Jean-Pierre METTRAUX et M. Pierre DESPONT ;
- Tous ceux qui œuvrent dans l'ombre.

Finalement, la Commission a mené quelques réflexions :

- Il y a un excédent de revenus et une marge d'autofinancement à la hausse. Ce résultat est particulièrement positif ;
- Les écarts entre le budget et les comptes et il serait idéal que ce dernier diminue à l'avenir afin que chacun puisse évaluer la situation financière lorsqu'il s'agit de voter une décision ;
- La Commission porter l'attention sur le décalage dans le temps des investissements afin de ne pas prendre trop de retard ;
- La Commission relève finalement la bonne gestion générale durant cet exercice et en remercie l'ensemble des acteurs.



M. Hervé DELAY demande la parole pour faire remarquer qu'il y a, à la page 54, 12 fois le mot prudent. Il trouverait plus pertinent d'être confronté à un budget réaliste plutôt que prudent à l'avenir.

Mme Catherine CARRON est entrée à 20h25 et les Conseillers sont donc 49.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote des conclusions du rapport de la Commission qui ne diffère pas de celles du préavis.

Le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal no 06-2023 du 21 mars 2023;
- vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide

1. **d'adopter** les comptes communaux de l'exercice 2022 ;
2. **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Les conclusions **sont acceptées à l'unanimité.**

Mme Corinne FARQUHARSON reprend la parole afin de remercier chaleureusement ses collègues pour le travail effectué.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail et son rapport.

9) Demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la chaufferie du bâtiment de service de Court Champ (PM 2023-07)

Le Président passe la parole à Mme Véronique PIVA pour le rapport de la Commission.
Mme Véronique PIVA résume et commente le rapport.

9.1 Préambule :

La Commission chargée de rapporter sur le préavis susmentionné était composée de M. Richard FARQUHARSON, M. Hervé DELAY et de Mme Véronique PIVA (chargée de rapport). La Commission a siégé deux fois soit une première fois le 30 mai et une deuxième fois le 6 juin en présence de Mme Corinne SAUTY, municipale en charge du préavis. La Commission la remercie d'avoir pris le temps pour répondre à nos diverses questions, en toute transparence

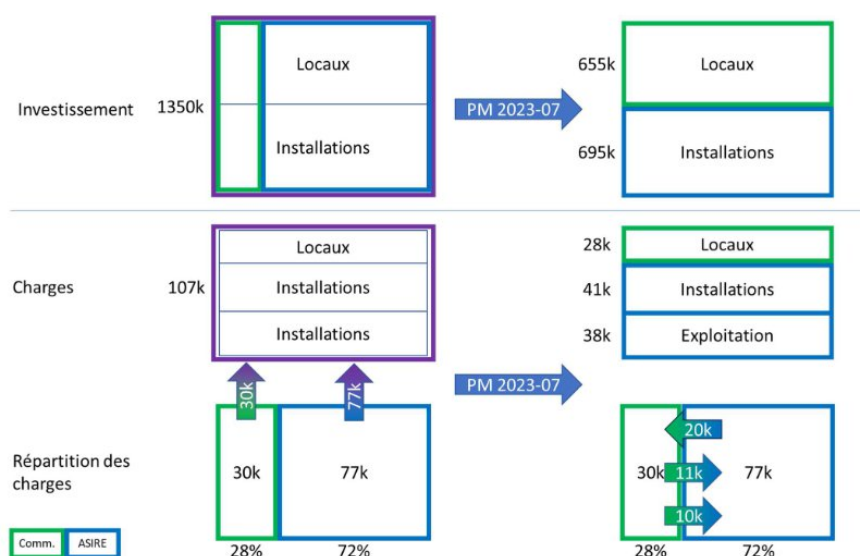
En 2017 et 2018, le conseil communal accordait à la municipalité l'autorisation de créer un nouveau projet dans la zone de Court Champ en 3 préavis différents : la création d'un DDP pour permettre la création d'une zone sportive par l'ASIRE (PM 09-2017), un bâtiment communal pour y accueillir nos locataires ludothèque, et EFAJE (PM 12-2017) ainsi qu'un parking et une zone de dépose (PM 06-2018). Deux de ces préavis sont toujours en cours.

9.2 Crédit d'étude :



Lors de la rédaction du préavis, il fut décidé de mutualiser le système de chauffage pour le bâtiment de la Commune et le nouveau bâtiment scolaire construit par l'ASIRE. En se basant sur une estimation de la répartition de la consommation, les coûts furent répartis pour 20% pour la commune et 80% pour l'ASIRE. Les questions de gérance se sont vite posées car qui allait prendre en charge les frais de conciergerie et les décisions en cas de panne ? Aujourd'hui commune et ASIRE travaillent en bonne harmonie mais demain... Avec toutes ces questions un nouveau partage plus simple dans la gestion s'est appliqué : la commune est propriétaire des murs et l'ASIRE des deux chaudières. La répartition des responsabilités est ainsi claire. Il est à noter que pour les premières années d'utilisation, la consommation de chauffage est plus proche de 30% pour la commune et 70% pour l'ASIRE – la non-exploitation de la salle de gym étant certainement pour beaucoup. Ainsi, même avec la répartition initialement prévue, il aurait fallu procéder à des échanges de charges.

Le tableau ci-dessous tente de synthétiser la situation de base (à gauche) et la situation effective (à droite) tant du point de vue de l'investissement (en haut) que du point de vue des charges annuelles (au centre et en bas).



9.3 Avis de la Commission :

La Commission de gestion a estimé que ce changement de répartition aurait dû être validée par le Conseil au moment de la construction.

La Municipalité reconnaît que l'augmentation de l'investissement aurait dû faire l'objet d'une information et régularise, a posteriori, la situation. Pour expliquer cette situation, la Municipalité invoque qu'il s'agissait de la première construction menée par la Municipale en charges de la jeunesse. Depuis, la Municipalité a réattribué les bâtiments dédiés à l'école et à la jeunesse au dicastère « Bâtiments ».

La Commission estime que la solution mise en place est pragmatique et efficiente, et insiste sur le fait que cette modification n'a fait perdre ou gagner le moindre centime ni à la Commune, ni à l'ASIRE. Le seul impact se situe dans l'utilisation accrue du plafond d'endettement de 400'000 frs.



9.4 Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, propose de bien vouloir voter les conclusions suivantes qui ne diffèrent pas de celles du préavis municipal :

le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal n° 07-2023 du 10 mai 2023 ;
- vu le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. **d'octroyer** à la Municipalité d'un crédit d'investissement de CHF. 400'000.— pour la dépense complémentaire pour la chaufferie du bâtiment de service de Court Champ ;
2. **de financer** cet investissement au moyen des liquidités courantes ;
3. **de prendre acte** que ce montant sera amorti sur une durée de 30 ans sur le compte 35102.3312.00.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe donc au vote des conclusions de la Commission qui, pour rappel, ne diffèrent pas de celles du préavis municipal.

Le préavis 2023-07 **est accepté à la majorité** et une abstention.

Le Président remercie Mme Véronique PIVA pour son ultime rapport ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

10) **Modifications des statuts de l'ARASPE (chargée de rapport : Mme Barbara MASSET)**

Tout d'abord, le Président présente ses excuses à Mme Barbara MASSET qui est la chargée de rapport et qui en avait informé le Bureau.

Pour rappel, il n'y aura pas de vote sur cet objet. Il s'agit simplement de permettre à la Commission de présenter ses travaux et les grandes lignes du rapport qu'elle a rendu à la Municipalité.

Mme Barbara MASSET résume et commente le rapport de la Commission.

10.1 Introduction :

Le Bureau a demandé à la commission chargée d'étudier le projet de modification des statuts de l'ARASPE de faire un rapport d'information au Conseil communal. Pour rappel, à ce stade il n'y a rien à décider ou à discuter.



10.2 Contexte :

Les statuts actuels de l'ARASPE, adoptés par les Municipalités et les Conseils communaux/généraux des communes membres sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et ont été modifiés une première fois en 2018.

La fermeture des Agences du Mont-sur-Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne nécessitant une révision des statuts, le CODIR a décidé de procéder à une révision de la totalité des articles afin de les adapter aux lois en vigueur et aux recommandations de la Cour des comptes du Canton de Vaud.

La commission a en effet constaté que certains articles n'en tenaient pas encore compte et approuve pleinement ces modifications et ajustements.

10.3 Modifications :

Les modifications importantes concernent la suppression de la mention des Agences, la Composition du Conseil intercommunal et la composition de la Commission de gestion. Jusqu'à ce jour le Conseil intercommunal est constitué de membres de l'exécutif, un représentant par commune. La Cour des comptes recommande de constituer les conseils intercommunaux par des membres de l'exécutif et du législatif.

La Commission de gestion fonctionne jusqu'à maintenant sans membres suppléants ce qui pose problème en cas d'absence, le quorum ne peut pas toujours être atteint.

La proposition principale de la commission consiste à laisser à chaque délégué une voix par tranche de 500 habitants et non par tranche de 1000 habitants comme proposé. Cela nous semble plus équilibré.

Les autres propositions concernent des précisions au niveau du texte, d'uniformiser les termes utilisés, unifier les ponctuations etc.

10.4 Conclusion :

Modifier des statuts d'une association intercommunale est un travail complexe, qui prend du temps. La Commission reviendra auprès du Conseil communal lorsque ces statuts modifiés seront présentés sous forme d'un préavis municipale.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président remercie Mme Barbara MASSET pour son rapport ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

11) **Elections**

11.1 Président

1^{er} tour – majorité absolue

Le Président passe la parole à Mme Corinne FARQUHARSON qui présente M. Patrick MORIER GENOUD, actuel 1^{er} Vice-Président.

Il n'y a pas d'autre candidature.



Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

Patrick MORIER-GENOUD (Echallens Autrement).

L'heureux élu accepte son mandat et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Le Président félicite le nouvel élu pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ces nouvelles fonctions.

11.2 1^{ère} Vice-présidente

1^{er} tour – majorité absolue

Le Président passe la parole à M. Pierre DESPONDS qui présente Mme Christine TRENZ MAGNIN, actuelle 2^{ème} Vice-Présidente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élue tacitement :

Christinne TRENZ MAGNIN (Entente).

L'heureuse élue accepte son mandat et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Le Président félicite la nouvelle élue pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ces nouvelles fonctions.

11.3 2^{ème} Vice-président

1^{er} tour – majorité absolue

Le Président passe la parole à M. Robert TYE qui présente M. Hervé DELAY.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

Hervé DELAY (SVI-EcoCit).

L'heureux élu accepte son mandat et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Le Président félicite le nouvel élu pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ces nouvelles fonctions.



11.4 Scrutateurs

Le Président indique que deux scrutateurs doivent être élus. Sont proposés Messieurs Mehdi CURRAT (SVI-EcoCit) et Michaël COMTE (Entente)

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, sont élus tacitement :

- Michael COMTE (Entente)
- Mehdi CURRAT (SVI-EcoCit)

11.5 Scrutateurs suppléants

Le Président indique que deux scrutateurs doivent être élus. Sont proposés Messieurs Christophe ZAUGG (Echallens Autrement) et Patrick DIZERENS (Entente).

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, sont élus tacitement :

- Christophe ZAUGG (Echallens Autrement) ;
- Patrick DIZERENS (Entente).

12) **Divers**

M. Hervé DELAY précise que la communication de Mme SAUTY sur le KDRIVE n'est pas la bonne.

Les éléments ci-dessous sont traités comme un dialogue afin de faciliter leur compréhension. Lors de la séance, il s'agissait d'un monologue de M. Hervé DELAY puis d'un monologue de M. Christian MONEY en guise de réponse.

M. Hervé DELAY reprend la parole concernant la communication numéro 2023-04 concernant les passages à niveaux du LEB. Lors du PM 2017-14 et lors des travaux de la CoGest sur ce préavis municipal, il avait été répondu au Conseil communal que l'obligation de participation découlait des articles 26 al.2 et 27 de LCdF.

Tandis que dans l'exposé des faits du recours, la Municipalité évoque l'article 25 LCdF pour ne pas y participer.

M. Christian MONNEY, Municipal, prend la parole et répond que les deux cas de figure (participation à raison des avantages et propriétaire de la nouvelle voie de communication supportera les frais de toute l'installation) sont utiles et analyser selon les circonstances et les conditions particulières du passage à niveau.

M. Hervé DELAY continue et indique que de mémoire, il n'y avait pas de convention concernant les passages à niveaux du PM2017-14 (Sur Roche et Stand) tandis qu'ici oui. Est-ce que cela a été l'élément déterminant pour l'OFT ?

M. Christian MONNEY, Municipal précise qu'une partie de l'argumentaire a porté sur la portée de la convention établie lors de la construction et avec une subvention mais pas uniquement. Il a également été pris en compte les articles de la LCdF indiqué ci-dessus.

M. Hervé DELAY demande donc quelle est la portée de la décision de l'OFT en termes de jurisprudence pour les prochains renouvellements ici et accessoirement ailleurs ?



M. Christian MONNEY, Municipal, répond qu'il n'est pas possible de donner une portée générale pour les prochains passages à niveaux mais qu'une analyse au cas par cas doit être faite.

D'autre part, lors de ce même préavis, le Conseil communal avait demandé à la Municipalité d'adresser à la direction du LEB un courrier de réprobation ferme. Ledit courrier avait été envoyé, mais n'était ni ferme ni de réprobation, car la Municipalité d'alors estimait qu'il était d'importance supérieure de garder de bonnes relations avec le LEB. Quelle est la position de la Municipalité actuelle ?

M. Christian MONNEY, Municipal, conclut : La Municipalité a toujours eu pour objectif de garder de bonnes relations avec le LEB dans un état d'esprit de dialogues tout en défendant les intérêts de la Commune. Il est difficile de définir des positions générales, les situations doivent être analysées de cas en cas en fonction des intérêts en présence. Pour les passages à niveaux sur Roche et Stand, la Commune n'a pas bloqué la rénovation et les travaux qui se s'y sont réalisés. Le désaccord portant sur la répartition de financement au vu de la situation particulières de ces deux passages à niveaux.

M. Robert TYE souhaite partager une nouvelle concernant le Collège des Trois Sapins et ce en tant qu'enseignant. Après de nombreuses années, le chauffe-eau a rendu l'âme. Il a également été communiqué qu'il ne serait pas remplacé par manque de moyen. M. Robert TYE constate que le fond de rénovation pour ledit Collège tourne autour des 1 million et 160 mille francs. Il se demande si une information lui échappe ou s'il y a une confusion.

M. Sébastien SALVI, Municipal, répond qu'il ne s'agit pas d'une volonté municipale que de ne pas chauffer l'eau au Collège des Trois Sapins ni même un acte à l'encontre des enseignants. Le fond de rénovation ne peut pas être prélevé ainsi, il y a une procédure pour ce faire. Il faut tout d'abord en parler au Comité de direction qui lui ensuite soumet la demande au Conseil intercommunal. Il est évident que cet investissement sera porté au budget 2024.

M. Damien CURRAT a pris connaissance des résultats des votations qui sont présents sur le site de la Commune et qui ne sont pas signés. Le Bureau se renseigne et reviendra auprès du Conseil communal.

M. Bruno MARECHAL revient sur la Communication municipale concernant le zéro déchet. Il salue l'initiative de la Municipalité et les familles qui y participent et est très fier de voir qu'on parle d'Echallens à ce sujet. Il se demande s'il est prévu que cette démarche soit réutilisée notamment concernant l'appel d'offre du solaire ?

Mme Céline MULLER répond que cette opération est une première et au vu de son succès elle sera reproduite mais pas tout de suite. L'année prochaine sera tout particulièrement dédiée à la mobilité.

M. Serge BORNICK, Syndic, prend la parole pour indiquer que lors du dernier Conseil communal il a été évoqué l'élection au sein de l'AIAE. Mme Céline MULLER étant la seule candidate, elle a été élue tacitement au sein du CODir de l'AIAE.

Finalement, la Municipalité tient à remercier la Commission de gestion et toutes les commissions pour le travail conséquent et détaillé fourni.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Bonne retraite (du Bureau) à M. le Président de la part de la Municipalité.

Le Président prend la parole pour son au revoir.

La séance est levée à 21h10.

Absents : Nadège PITTET, Mauro RIVETTI

Excusés : Christian ANTONUCCI, Juan CAPDEVILA, Olivier FALCIANO, Alain
MARBACH, Nadja MONNEY, Grégoire PITTET, Quentin WENGER